

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

**QUE:**

Lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2017, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**Règlement no 314-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 238-2012 (284-2016)**

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce quatrième (4<sup>e</sup>) jour d'octobre deux mille dix-huit (2018).**

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24h00, le quatrième (4<sup>e</sup>) jour d'octobre 2018, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 octobre deux mille dix-huit (2018).

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière